

PV du Conseil Municipal du 8 février 2024

20h en salle du Conseil à MAISSE

Présents : Mesdames et Messieurs,

PERRON Eric, MOULINOUX Stéphanie, DUPERRIER Xavier, PIERROTTET Christine, BAR Isabelle, CHANCLUD Aline, RAYMOND Laurent, JINGEOT Nathalie, LECOMTE Laetitia, SOIGNON Grégory, LEGRAND Pascal, DUPERCHE Claude, REDONNET Denise

Absents : LENGLET Jean-Marc donne pouvoir à Aline CHANCLUD,

PONAMAN Rudy donne pouvoir à Isabelle BAR,

ANNE Brigitte,

BOURET Yoan,

JINGEOT Gilles donne pouvoir à Nathalie JINGEOT,

DAMIDE Cécile donne pouvoir à Laetitia LECOMTE,

COURBON Aurélie,

WOZNIAK Sandrine donne pouvoir à Denise REDONNET,

CHARBONNIER Sébastien,

CHAILLOU Patrick

Le président de la séance est Eric PERRON, Maire de MAISSE.

Les secrétaires de séance sont :

- Xavier DUPERRIER,
- Stéphanie MOULINOUX.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 septembre 2023 ;
- ✓ Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 24 novembre 2023 ;
- ✓ Suppression du poste de 5^{ème} adjoint ;
- ✓ Installation d'un nouveau conseiller municipal : Monsieur Pascal LEGRAND ;
- ✓ Mise à jour des commissions municipales ;
- ✓ Nomination délégué titulaire PNR ;
- ✓ Nomination délégué suppléant Comité de jumelage ;
- ✓ Nomination délégué suppléant SIVUEMPP ;
- ✓ Etude pré-opérationnelle d'Habitat mutualisée avec Milly-la-Forêt et le PNR du Gatinais français et signature d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage au Parc ;
- ✓ Autorisation d'engagement de 25% des crédits d'investissement ;
- ✓ Convention Archivage avec le CIG Grande Couronne - Autorisation donnée au Maire ;

- ✓ Assistance à Maitrise d’Ouvrage pour la stratégie de rénovation énergétique de l’éclairage public - autorisation accordée au Maire ;
- ✓ Travaux d’enfouissement du réseau d’éclairage public rue de Courty - Autorisation accordée au Maire ;
- ✓ Travaux de câblage du réseau d’éclairage public rue de Courty - Autorisation accordée au Maire
- ✓ Désignation d'un déontologue : convention avec le CIG Grande Couronne ;
- ✓ Subvention exceptionnelle de 50€ pour ‘Art et Matière’ ;
- ✓ Droit d'occupation du domaine public pour un food-truck italien ;
- ✓ Criterium Jeunes conducteurs - Autorisation accordée au Maire ;
- ✓ Avis de la commune sur le retrait du SIARCE de la commune de BREUILLET ;
- ✓ Questions diverses.

Procès-verbal des échanges

Eric PERRON : S'agissant d'une deuxième convocation faute de quorum à la première séance, il n'y a pas lieu de vérifier le quorum. L'ordre du jour est le même.

La séance est enregistrée afin de permettre d'établir le procès-verbal.

Je voudrais commencer par des remerciements :

- Remercier les membres du CCAS pour la bonne et belle organisation et le succès du repas des anciens.
- Remercier l'équipe municipale pour la cérémonie de vœux : notamment Xavier DUPERRIER pour la vidéo et le personnel communal, pour l'accueil et le service.

✓ **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 septembre 2023 ;**

Eric PERRON : Il y a eu des discussions sur certains points ou certaines formules. Le procès-verbal a été relu, réécrit. Je remercie ceux qui ont fait des remarques et je veux remercier Denise REDONNET pour les nombreuses relectures qu'elle a pu faire.

Vous avez été destinataire de ce procès-verbal. Est-ce que cela convient à tout le monde ?

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 24 novembre 2023 ;**

Eric PERRON : De même, nous vous avons adressé le procès-verbal du Conseil municipal du 24 novembre 2023. Je remercie les deux secrétaires de séance : Isabelle BAR et Aline CHANCLUD. Je les remercie pour leur relecture. Il n'y a pas eu de commentaires.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Suppression du poste de 5^{ème} adjoint ;**

Eric PERRON : J'ai proposé que le poste de 5^{ème} adjoint soit supprimé suite à la démission de Philippe JOUARD. Il faut que cela soit validé en Conseil Municipal.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Installation d'un nouveau conseiller municipal : Monsieur Pascal LEGRAND ;**

Eric PERRON : Je veux saluer l'entrée au Conseil Municipal de Monsieur Pascal LEGRAND suite à la démission de Philippe JOUARD. Sois le bienvenu au sein du conseil. On compte sur toi pour apporter tes idées et tes observations.

✓ **Mise à jour des commissions municipales ;**

Eric PERRON : Par suite de la démission de Monsieur Philippe JOUARD et avec l'arrivée de Monsieur Pascal LEGRAND, il convient de mettre à jour les commissions municipales de la façon suivante :

Commission Communication, courrier de Mairie et réseaux sociaux :

Vice-président délégué : Xavier DUPERRIER

Rapporteur : Nathalie JINGEOT

Membres : Stéphanie MOULINOUX, Aline CHANCLUD, Brigitte ANNE

Commission Environnement cadre de vie et embellissement + Commission Voirie, sécurité publique et sécurité routière

fusionnent en

Commission Voirie, sécurité, commémorations, cadre de vie et embellissement

Vice-président délégué : Jean-Marc LENGLET

Rapporteur : Gilles JINGEOT

Membres : Aline CHANCLUD, Laetitia LECOMTE, Yoann BOURET, Isabelle BAR, Laurent RAYMOND, Xavier DUPERRIER, Patrick CHAILLOU, Sébastien CHARBONNIER, Rudy PONAMAN, Pascal LEGRAND

Commission urbanisme et aménagements fonciers :

Vice-président délégué : Christine PIERROTTET

Rapporteur : Nathalie JINGEOT

Membres : Xavier DUPERRIER, Isabelle BAR, Grégory SOIGNON, Sandrine WOZNIAK, Pascal LEGRAND

Commission vie associative et sportive :

Vice-président délégué : Aline CHANCLUD

Rapporteur : Nathalie JINGEOT

Membres : Stéphanie MOULINOUX, Pascal LEGRAND

Comité PVD :

Eric PERRON, Jean-Marc LENGLET, Christine PIERROTTET, Aline CHANCLUD, Nathalie JINGEOT, Grégory SOIGNON, Sébastien CHARBONNIER, Claude DUPERCHE, Patrick CHAILLOU, Pascal LEGRAND.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Nomination délégué titulaire PNR ;**

Eric PERRON : Monsieur Philippe JOUARD était titulaire. Je vous propose de modifier les délégués comme suit :

☐ 2 titulaires : Laurent RAYMOND / Patrick CHAILLOU

☐ 2 suppléants : Nathalie JINGEOT / Pascal LEGRAND

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Nomination délégué suppléant Comité de jumelage ;**

Eric PERRON : Je vous propose de modifier les délégués comme suit :

☐ 2 titulaires : Brigitte ANNE / Nathalie JINGEOT

☐ 2 suppléants : Xavier DUPERRIER / Laetitia LECOMTE

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Nomination délégué suppléant SIVUEMPP ;**

Eric PERRON : Le SIVUEMPP est le Syndicat intercommunal à vocation unique école maternelle Pomme de Pin. Je vous propose de modifier les délégués comme suit :

☐ 2 titulaires : Stéphanie MOULINOUX / Sébastien CHARBONNIER

☐ 2 suppléants : Aline CHANCLUD / Christine PIERROTTET

Vote : Adopté à l'unanimité.

Christine PIERROTTET : Monsieur Philippe JOUARD était dans la commission Fêtes Animations et Action culturelle. Est-ce qu'on le remplace ?

Eric PERRON : Si personne ne souhaite intégrer cette commission, je propose que l'on retire simplement le nom de Philippe JOUARD.

Christine PIERROTTET : Qu'en est-il du poste de suppléant à la communauté de communes ? Est-ce qu'on s'est renseigné auprès de la CC2V ? Il y avait 4 titulaires et 1 suppléant.

DGS : Non, je vais me renseigner. *[Renseignement pris, il n'y a pas de poste de suppléant à la CC2V].*

✓ **Etude pré-opérationnelle d'Habitat mutualisée avec Milly-la-Forêt et le PNR du Gatinais français et signature d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage au Parc ;**

Eric PERRON : Une étude pré-opérationnelle est une analyse de l'habitat privé. Elle permet de quantifier les besoins en termes de rénovation et d'amélioration de l'habitat privé sur le territoire afin de déterminer la pertinence ou non de la mise en place d'une OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat). Il s'agit par exemple d'habitats dégradés en centre-ville, de logements insalubres, de logements non adaptés au vieillissement de la population ou non accessible, d'ilots urbains à requalifier, de devantures / façades défraîchies...

C'est un attendu de Petites Villes de Demain. L'étude sera confiée à un cabinet pour réaliser la phase d'étude de terrain et le pilotage de l'étude sera confié au chargé de mission habitat du PNR, comme cela a été proposé lors du Comité PVD du 25 septembre 2023.

Le coût global est de 35 000 euros HT. Le financement est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Dépenses	Recettes	
35 000 € HT	ANAH – 50%	17 500 € HT
	Banque des territoires – 20%	7 000 € HT
	Maisse	3 990 € HT
	Milly-la-Forêt	6 510 € HT

Pour MAISSE, le coût est donc de 4 788 euros TTC après subvention.

Laurent RAYMOND : Le coût de 35 000€, c'est à la fois pour Maisse et pour Milly ?

Eric PERRON : Oui, c'est le coût global.

Christine PIERROTTET : Le démarrage de l'étude se fera en juin 2024. Elle durera 4 mois.

Nathalie JINGEOT : Quel est l'intérêt de faire une étude puisque chaque particulier pourra avoir des aides de l'ANAH ?

Christine PIERROTTET : L'étude va surtout être faite sur le centre-ville et le pôle gare. Cette étude portera essentiellement sur de l'habitat privé.

Nathalie JINGEOT : Qu'est-ce que cela va nous apporter ?

Christine PIERROTTET : Eventuellement des projets. Il faut savoir qu'à l'origine, cette étude aurait coûté dix fois plus.

Eric PERRON : Le fait que cela soit fait par le PNR nous permet de bénéficier d'importantes économies d'échelle. C'est une des clauses de Petites Villes de Demain.

Stéphanie MOULINOX : On voit bien dans les exemples que cela concerne des habitats privés, et notamment un diagnostic sur des bâtiments dégradés.

Christine PIERROTTET : Oui, comme le 41 avenue du général de Gaulle par exemple.

Nathalie JINGEOT : Qu'est-ce que cette étude va apporter en plus, hormis une vision d'ensemble de l'état du parc d'habitats privés ?

Eric PERRON : Peut-être est-ce bénéfique pour les personnes âgées qui n'osent pas solliciter des aides ou adapter leur habitat...Cela permet aussi d'identifier les logements totalement insalubres.

Christine PIERROTTET : Il y a une étude similaire en cours dans le cadre du PIG (projet d'intérêt général) au niveau de tout le PNR, mais là, c'est une étude plus ciblée sur Maisse et Milly La Forêt.

Stéphanie MOULINOX : C'est 4 mois à Maisse puis 4 mois à Milly ?

Christine PIERROTTET : C'est 4 mois en tout.

Stéphanie MOULINOX : Pour une telle étude, 4 mois, cela me semble court.

Eric PERRON : Les zones pavillonnaires ne sont pas concernées.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Autorisation d'engagement de 25% des crédits d'investissement ;**

L'article L.1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'au vote du budget primitif (BP), l'ordonnateur (maire ou président) peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le montant éligible à prendre en compte correspond à :

- la somme des crédits ouverts à la section d'investissement du budget primitif N-1 (BP), des budgets supplémentaires (BS) et des décisions modificatives (DM) prises au cours de l'année écoulée ;
- déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser (RAR), des reports et des dépenses imprévues (article L.2322-2 du CGCT) ;
- avant application d'un ratio maximal autorisé de 25%.

La délibération doit obligatoirement préciser le montant et l'affectation des crédits par chapitre.

Assiette éligible	859 887,33 €
Application des 25% sur l'assiette	214 971,83 €

Répartition proposée :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	5 000 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	209 971,83 €

Exemples de dépenses qui peuvent être engagées rapidement :

- Panneaux de signalisation routière 5 540,88 €

- Bornes de recharges électriques 2 500,00 €
- Enfouissement Eclairage public rue de Courty 46 041,84 € (sous réserve)
- Câblage Rue de Courty 15 658,80 € (sous réserve)
- Boîte à livres 966,00 €
- Onduleurs 2 393,65 €
- Accompagnement 2024 Programme voirie par CECOTECH 12 054,00 € (déjà autorisé)
- Reprise Canalisations Mairie 3 986,95 €
- Camion Renault Master 45 499,84 € (déjà autorisé)
- Borne incendie n°16 4 152,92 €

Stéphanie MOULINOX : Sur ces dépenses, le Maire a déjà l'autorisation.

DGS : Tout à fait. Ici, il ne s'agit pas de solliciter l'autorisation du Maire sur ces dépenses, mais le Conseil Municipal doit donner son accord pour engager 25% des crédits d'investissement. Si on ne fait pas cela, on ne peut pas engager ses dépenses avant que le budget primitif soit voté. Cela nous amènerait à fin mars/début avril. En votant dès maintenant, cela permet de payer les factures déjà arrivées et d'engager les autres dépenses dès maintenant. Cela permet de gagner 2 mois de travail.

Christine PIERROTTET : Sur le chapitre 20, on met 5 000 euros. Le Chapitre 20 correspond aux logiciels et aux études. Pourquoi on ne prend pas 25% des sommes budgétées au chapitre 20 en 2023 ?

DGS : Il s'agit d'une assiette globale et ensuite le Conseil Municipal se positionne sur la répartition. Il y a une répartition proposée, mais on peut la changer.

Christine PIERROTTET : Pourquoi on ne met pas d'argent sur le chapitre 23 ?

DGS : Il n'y a pas de dépenses prévues dans le chapitre 23 (immobilisations en cours). J'ai mis des investissements déjà faits et facturés et des devis déjà disponibles.

Eric PERRON : Ce sont des dépenses déjà certaines. Et cela ne consomme pas l'intégralité des 25%. Cela permet de gagner 1 mois et demi.

Pascal LEGRAND : Il va aussi falloir prévoir des dépenses pour les personnes handicapées.

Eric PERRON : Cela ne rentre pas dans ces dépenses. On en parlera quand on verra le budget. Par exemple, les aménagements de sécurité prévoient des espaces pour les personnes handicapées. On en reparlera aussi concernant la pétanque adaptée. Une association veut proposer des projets dans ce sens.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Convention Archivage avec le CIG Grande Couronne - Autorisation donnée au Maire ;**

Eric PERRON : L'archiviste qui est venu en Mairie a évalué à 95 mètres linéaires (ml) la quantité d'archives à traiter, en comptant le « grenier » et tout le reste (placard, armoire, coffre...).

Les missions prévues sont les suivantes :

- Campagne d'éliminations dans le fond d'archives ;
- Classement de l'arriéré : 95 ml ;
- Réalisation d'instruments de recherche ;
- Mise en place d'une procédure d'archivage et de consultation pour les agents ;

Le coût serait de 4 560 € par an pendant 3 ans, soit un total de 13 680 € HT. Le CIG n'est pas assujéti à la TVA. Nathalie nous avait demandé l'autre jour s'il était possible de mettre sur informatique les archives communales.

Claude DUPERCHE : Avez-vous demandé au CIG le coût de la numérisation ?

DGS : Pas du tout.

Nathalie JINGEOT : Cela fait partie des obligations de toute entreprise. J'imagine qu'il en est de même pour une commune.

DGS : Le raisonnement est le suivant : c'est déjà de réduire les archives physiques, de les trier pour gagner de la place dans les combles. Et une fois que le tri aura été fait, on pourra se poser la question de la numérisation.

Christine PIERROTTET : Le coût de la destruction est en plus ?

DGS : Oui, tout à fait. Le coût est au tonnage et il faut passer par des sociétés spécialisées. On ne peut pas les mettre à la poubelle ou simplement les broyer.

Pascal LEGRAND : Comme à Vert-Le-Grand.

Christine PIERROTTET : Acheter un scanner ne coûterait pas trop cher.

Nathalie JINGEOT : Trier OK, mais pour ranger où ?

Christine PIERROTTET : J'aurais préféré qu'on améliore déjà le stockage des archives avant de les trier.

Eric PERRON : Il y en a pour 3 ans de travail.

DGS : Sur les conseils de l'archiviste, on peut réfléchir à aménager le grenier.

Laetitia LECOMTE : En fait, cela ne fait que 15 jours de travail par an.

Nathalie JINGEOT : A nous tous, on peut peut-être trouver 15 jours de travail.

DGS : Il me semble qu'aujourd'hui, les archives telles qu'elles sont, sont difficilement exploitables et qu'il y a urgence à commencer le tri. Il y a des archives qui sont dans un très mauvais état.

Nathalie JINGEOT : Du coup, il est urgent de les scanner pour les préserver. Quitte à faire quelque chose, il faut trier et numériser. A mon avis, on ne prend pas les choses dans le bon sens. Ou du moins, on ne traite pas le sujet dans son intégralité.

DGS : La question de la numérisation est plus complexe que « *juste* » scanner des documents. Cela va beaucoup plus loin que cela. Il faut réfléchir à une nomenclature de tri. De plus, le photocopieur n'offre pas les garanties techniques pour l'archivage électronique.

Nathalie JINGEOT : Quel est le budget pour aller au bout de la démarche ?

Eric PERRON : Est-ce qu'on ne devrait pas déjà commencer par trier ? Cela n'a pas été fait depuis 30 ans.

Claude DUPERCHE : Pour éviter de tout scanner, il faut trier avant.

Denise REDONNET : Oui, il faut déjà trier.

DGS : Dans la mission de l'archiviste, vous avez une part de formation des agents au respect des procédures d'archivage. C'est une culture à remettre en place. Il y a beaucoup de travail. Il faudrait démarrer cette mission le plus vite possible. Quitte à faire la numérisation dans un deuxième temps.

Nathalie JINGEOT : Je ne voterai pas si je ne connais pas le budget et le timing.

Xavier DUPERRIER : Comment chiffrer la numérisation si on n'a pas trié avant ?

Christine PIERROTTET : Les prix de la convention ne sont pas garantis pour 2025 et 2026. Il faudrait déjà avoir un emplacement bien propre pour les archives et après on verra.

Eric PERRON : Dans 2 ou 3 ans, pas avant...Donc l'archivage, on en reparle en 2028 ? Avec l'équipe suivante... Donc on continue à emmagasiner des boîtes et des boîtes.

Stéphanie MOULINOX : On sait que le grenier ne peut pas supporter le poids des archives. Donc il faut faire les travaux d'abord.

Eric PERRON : On a toutes les peines du monde à avoir des devis de la part des couvreurs.

Laetitia LECOMTE : Où va-t-on stocker les archives ? Surtout dans l'état où elles sont. On tourne en rond.

Christine PERROTTET : Cela fait un moment que l'on parle du toit.

Eric PERRON : On est toujours en attente des devis pour le toit. Il faut plusieurs devis de grosses sociétés, avec le même cahier des charges. Et on doit attendre une réponse des Bâtiments de France.

Isabelle BAR : Voir la société GEZAULT à Valpuiseaux par exemple.

Eric PERRON : Donc on laisse tomber la Convention d'Archivage ?

Vote : Rejeté.

✓ **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la stratégie de rénovation énergétique de l'éclairage public - autorisation accordée au Maire ;**

Il s'agit de solliciter le CEREMA, agence gouvernementale, pour nous accompagner dans la réfection de notre éclairage public.

Phase	Détail	Prix HT
Phase 1	Etat des lieux analyse de performance du patrimoine	4 050 €
Phase 2	Elaboration d'un schéma directeur d'éclairage (choix des puissances par rues, modulations, horaires, type d'éclairage)	1 950 €
Phase 3	Elaboration d'un schéma directeur de rénovation : chiffrage des travaux et priorisation, stratégie financière, aide pour dossiers subventions fonds vert	5 800 €
Option phase 4	Aide pour écrire le marché public de travaux et pour revoir si besoin le contrat d'entretien maintenance	4 900 €
Option phase 5	Aide pour analyser les offres reçues, faire les auditions	4 700 €

Eric PERRON : Ces dépenses sont subventionnables à 70 % (Fond Vert : 50% / Région : 20%). Au total (avec options 4 et 5), cela représente une dépense de 25 680 € TTC. Le Reste à charge pour la commune serait de 7 704 € TTC.

Les prochaines étapes seraient :

- Dépôt des demandes de subventions pour cet accompagnement
- Démarrage de l'étude après obtention des subventions

Il est proposé au Conseil Municipal de m'autoriser à signer ce devis.

Pascal LEGRAND : Avant de mettre des LED, il faudrait déjà renforcer le réseau électrique et vérifier les horaires d'éclairage.

Christine PIERROTTET : C'est justement l'objet de l'étude.

Claude DUPERCHE : Il y a des soucis avec les extinctions à 23h ou à 21h selon les secteurs. Il serait temps que CITEOS regarde les horloges astronomiques et les règle correctement.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Travaux d'enfouissement et de câblage du réseau d'éclairage public rue de Courty -
Autorisation accordée au Maire ;**

Eric PERRON : Il s'agit de l'enfouissement du réseau d'éclairage Rue de Courty. Le coût est de 46 041,84 euros TTC, par la société TPS.

Il faut aussi, en même temps, effectuer le câblage du réseau d'éclairage Rue de Courty. Le coût est de 13 049 euros HT soit 15 658,80 euros TTC, par la société CITEOS.

Il est proposé au Conseil Municipal de m'autoriser à signer les 2 devis.

Les travaux vont débuter le lundi 12 février, pour les vacances scolaires d'hiver, soit du 12 au 23 février 2024.

Une réunion publique avec les riverains est prévue le vendredi 8 mars. Sûrement vers 20h.

Dans un premier temps, la réfection de chaussée ira jusqu'à la rue du Puits Carré. La deuxième partie de rue est plus compliquée. Elle sera vue dans un deuxième temps avec le cabinet qui accompagne la commune.

Vote : Adopté à l'unanimité.

Aline CHANCLUD : Probinord nous passe en premier. C'est une chance.

Pascal LEGRAND : Pourquoi Probinord ?

Eric PERRON : Parce que TPS et Probinord ont remporté l'appel d'offre.

✓ **Désignation d'un déontologue : convention avec le CIG Grande Couronne ;**

Eric PERRON : Conformément à l'article L1111-1 du CGCT, le référent déontologue de l' élu local est chargé d'apporter, à tout élu qui le saisit, tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l' élu local.

Cette mission de conseil vise à sensibiliser les élus et contribue à prévenir les risques auxquels il s'expose ou expose leur collectivité.

Chaque élu local doit ainsi pouvoir le saisir rapidement en cas d'interrogation ou de doute le concernant relatif à l'application de la charte de l' élu local.

Le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022, indiquant les modalités de désignation du référent déontologue local, est entré en vigueur le 1^{er} juin 2023. Cette date s'applique de manière uniforme à toutes les collectivités.

La désignation d'un référent déontologue est une obligation et doit passer par une délibération du Conseil Municipal.

Proposition du CIG : 160 € par an sous forme d'un forfait (quel que soit le nombre de sollicitations).

Il est proposé au Conseil Municipal de m'autoriser à signer cette convention.

Christine PIERROTTET : Encore une obligation imposée par l'Etat.

Eric PERRON : Un collègue Maire d'une ville proche a désigné le Préfet comme déontologue, mais cela a été retoqué.

Christine PIERROTTET : Toutes ces obligations, cela finit par coûter cher.

DGS : La préfecture nous a écrit deux fois pour insister.

Denise REDONNET : Les 160 euros, qui les paient ?

DGS : La commune paie les 160 euros. Cela finance une partie des frais d'avocats pris en charge par le CIG.

Eric PERRON : A l'origine, cela devait être une facturation par sollicitation.

Nathalie JINGEOT : C'est pour un an ?

Eric PERRON : Oui.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Subvention exceptionnelle de 50€ pour 'Art et Matière' ;**

Eric PERRON : Chaque année, la Municipalité offre la médaille de la ville à l'un des exposants. Je vous demande d'accorder cette subvention à l'association 'Art et Matière'.

Christine PIERROTTET : Le salon étant terminé, l'association a avancé les 50 euros.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Droit d'occupation du domaine public pour un food-truck italien ;**

Eric PERRON : M. GODFRIN a sollicité la commune pour installer son Food-Truck de spécialités italiennes. Il est présent sur plusieurs marchés de l'Essonne. Il souhaite stationner sur la commune un soir par semaine. La commune lui a proposé le parking de la gare SNCF, le mardi après-midi de 17h à 21h. Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin de pouvoir lui facturer l'emplacement.

A titre de comparaison, les tarifs de quelques autres communes sont les suivants :

- Milly la Forêt : 12,50 euros par semaine de présence
- Etampes : 15 euros par semaine de présence
- Dannemois : 50 euros à l'année
- Guillerval : 0 euro

Pour information, au marché de Maisse, le prix au mètre linéaire est de 0,61 cts d'euros.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter un tarif de 50 euros à l'année pour 1 soirée par semaine.

Vote : Adopté à l'unanimité.

Claude DUPERCHE : On signe un contrat de quelle nature ? Pour quelle durée ?

Eric PERRON : On va faire une convention pour un an, renouvelable par tacite reconduction.

Christine PIERROTTET : Il y a une convention pour les commerçants du marché ?

Eric PERRON : Non. Ils téléphonent préalablement à leur venue.

Laurent RAYMOND : Pour faire le marché, on envoie quelques documents comme l'assurance.

Stéphanie MOULINOUX : Une convention permet de formaliser les choses. C'est souhaitable.

✓ **Criterium Jeunes conducteurs - Autorisation accordée au Maire ;**

Eric PERRON : Il est prévu le mardi 21 mai 2024 et organisé par l'Automobile Club de l'Ouest. Le coût est de 2 800 euros HT soit 3 360 euros TTC. Le précédent a eu lieu le 30 septembre 2022. (819 euros de subvention du CD91). On a aussi demandé des subventions pour cette fois-ci. Mais sans certitude, car Monsieur DUROVRAY, Président du Conseil Départemental de l'Essonne, nous a écrit pour nous dire qu'il réduisait fortement les subventions. Mais un service départemental nous a dit de faire la demande quand même.

Stéphanie MOULINOUX : Il y a 4 classes de CE2, CM1 et CM2 qui participent. Il y a eu 70 euros d'augmentation par rapport à 2022. Cela fonctionne avec des petites voitures électriques. Il s'agit d'une sensibilisation à la sécurité routière. Les enfants travaillent sur trois modules : le code, un atelier panneaux et une conduite voiture. Tout ceci est noté, de sorte que l'élève qui a obtenu la meilleure note est invité aux 24H du Mans.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Avis de la commune sur le retrait du SIARCE de la commune de BREUILLET ;**

Eric PERRON : La commune de BREUILLET, adhérente au SIARCE, souhaite se retirer de la compétence « *Mobilité Propre* ». Comme elle n'adhère au SIARCE que pour cette compétence, cela entraîne son retrait du syndicat. Le 30 novembre 2023, le SIARCE a accepté ce retrait. Les communes membres du SIARCE doivent délibérer. L'absence de délibération vaut « *refus* ». Il est proposé au Conseil Municipal de donner son avis sur ce retrait.

Cela n'a pas d'impact financier.

Patrick CHAILLOU qui suit ce dossier vous aurait conseillé de valider ce retrait.

Claude DUPERCHE : Toutes les communes du SIARCE doivent délibérer.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Questions diverses.**

Eric PERRON : Prochaines dates à retenir :

- 26-févr, 19h, Info Elus - Spécial BUDGET
- 11-mars, 19h, Info Elus - Spécial BUDGET
- 18-mars, 19h, Pré-conseil
- Prochain conseil le 29-mars, 20h, VOTE DU BUDGET

Stéphanie MOULINOUX : Nous attendons un devis de la société TBR pour la réfection des salles de classe.

Pascal LEGRAND : Les chicanes Rue de Gironville ne me paraissent pas bien placées.

Eric PERRON : Nous en parlerons avec Jean-Marc quand il sera de retour.

Denise REDONNET : Dans la rue du Bon Puits, il faut savoir qu'il y a souvent des déchets à côté du transformateur. Il y a des panneaux de signalétique à retirer.

Eric PERRON : Cela va être fait.

Pascal LEGRAND : Au Gymnase, à l'occasion d'une manifestation, c'était très compliqué de circuler.

Claude DUPERCHE : Il faut que les secours puissent circuler. C'est très important.

Eric PERRON : Il manque des personnes pour gérer le stationnement et la circulation. Le président de la GRFM a été avisé.

La séance est levée à 21h25.

Signatures :

Eric PERRON
Maire de MAISSE



Xavier DUPERRIER
Secrétaire de séance



Stéphanie MOULINOUX
Secrétaire de séance

